

Qu'est-ce que la réserve de consommation à l'installation ou à l'activation d'un compteur à budget ?

Notre réponse

Lorsque votre gestionnaire de réseau (GRD) place ou réactive un compteur à budget, une réserve de consommation d'environ **2 à 3 jours** est programmée automatiquement. Cette réserve permet d'avoir de l'électricité ou du gaz le temps de recharger votre compteur.

Pour plus d'informations sur le rechargement du compteur à budget, voyez notre rubrique [La carte et le rechargement du compteur à budget](#).

Si cette réserve **s'épuise** avant que vous ne rechargez votre compteur, **vous ne serez plus alimenté en gaz ou en électricité**.

Cette consommation n'est **pas gratuite**, elle sera **régularisée lors de votre facture annuelle**.

Pour plus d'informations sur la facturation avec compteur à budget, voyez notre rubrique [Les factures avec le compteur à budget](#).

Vous trouverez plus d'informations sur l'utilisation du compteur à budget dans les brochures d'Ores, disponibles dans l'onglet [documents utiles](#).

Références légales

Documents type

Brochure: Votre compteur à budget gaz naturel – éditée par ORES – août 2019

Brochure: Votre compteur à budget électricité – éditée par ORES – août 2019

Date de mise à jour: Jeudi 19/05/22